

Nombre de conseillers présents : 15
En exercice : 15
Votants : 13
Date de la convocation : 29/06/2020
Date de l'affichage : 10/07/2020

Mairie de AUPPEGARD
Place Jacob BONTEMPS
76730 AUPPEGARD

022/2020

☎ 02.35.85.22.34
Adresse internet : mairie-auppegard@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUPPEGARD

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie le jeudi neuf juillet deux mille vingt à vingt heures, sous la présidence de Dominique LAPLACE, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Dominique LAPLACE, Stéphane MOLLET, Antoine VÉRON, Arnaud AMOURETTE, Éric CARPENTIER, Romain CHAVANIEUX, Xavier COURVALET, Emmanuel DUPUIS.

Mesdames Christèle BIENVENU, Noëlline WENIEWA, Élise DORÉ, Laëtitia MARINELLO, Dominique QUENOUILLE, Sandrine QUÉTARD, Nathalie WYCKAERT.

Le quorum étant atteint le Conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Élise DORÉ.

Objet : Projet d'implantation du parc éolien sur la Commune d'Auppegard par la société Nordex France

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Mairie a été contactée par la société NORDEX France, au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »).

Madame Noëlline WENIEWA et Monsieur Xavier COURVALET, Conseillers Municipaux, mais également propriétaire de terrains potentiellement concernés par le projet se retirent et ne prennent part ni au débat ni au vote concernant le projet.

Considérant que la société NORDEX France a précisé que des études de faisabilité du Projet (études de vent, acoustiques, environnement...) seront réalisées sur le territoire de la Commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implantation des éoliennes et les caractéristiques techniques de ce Projet ;

Considérant que la société Nordex France est venue en mairie présenter le projet d'implantation du parc éolien et notamment la note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la poursuite des études sur le territoire de la Commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt. Par ailleurs, la commune d'Auppegard souhaite l'étude d'un projet éolien exclusivement sur la partie ouest de la commune (voir carte en annexe).

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Résultat du vote :

Pour 9

Abstention 3

Contre 1

(Deux membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote étant potentiellement concernés par le projet).

**Le Maire certifie exécutoire la présente
Délibération et son dépôt en Sous-Préfecture
de DIEPPE au titre du contrôle de la légalité
le 10 juillet 2020.**

Auppegard, le 10 juillet 2020.

Le Maire,

MAIRE D'AUPPEGARD
(Seine-Maritime)

Le Maire,
D. LAPLACE

MAIRE D'AUPPEGARD
(Seine-Maritime)